«Tous les cultes de notre pays ont dû s'adapter à un moment de leur histoire» : Mohammed Moussaoui, président du CFCM évoque une «autodissolution» de cette instance

07/01/2022 à 17h54



Le président du Conseil français du culte musulman (CFCM), Mohammed Moussaoui, estime que cette instance « ***n'est plus viable*** **», évoque une «** ***autodissolution*** **» et invite à une nouvelle organisation du culte en concertation avec le « Forum pour l'islam de France » initié par le gouvernement, dans une tribune vendredi 7 janvier. Dans ce texte publié sur le site du quotidien L'Opinion, Mohammed Moussaoui reconnaît que «** ***le CFCM dans son format actuel n'est plus viable*** **». En décembre, le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin avait déclaré que cet interlocuteur des pouvoirs publics depuis 2003 était «** ***mort*** **».**

Le gouvernement a lancé un « Forum de l'islam de France » (Forif) qui doit se réunir dans les prochaines semaines et

aboutir à une forme de représentation de l'islam basée sur les acteurs départementaux et non plus à partir de la tutelle des fédérations de mosquées affiliées à des pays (Algérie, Maroc, Turquie) qui composent le CFCM.

« *Il y a possibilité de faire émerger d'une façon coordonnée avec les pouvoirs publics une nouvelle organisation du culte musulman, légitimée par les acteurs du terrain* », ajoute Mohammed Moussaoui. Selon lui, « *celle-ci doit être le fruit d'une concertation associant le Forif et les structures départementales du culte musulman mises en place ou en cours de l'être* ». […]

Pour lui, « *tous les cultes de notre pays ont dû s'adapter à un moment de leur histoire* ». « *L'islam de France est à ce carrefour. Tourner la page du format actuel des instances représentatives du culte musulman et inventer de nouvelles formes d'organisation qui soient en concordance avec la société française* […] *est une première réponse aux nombreux défis que doit relever l'islam de France.* »

Le Point

> *Organisation de l'islam en France : le président du CFCM dénonce les propos de Darmanin sur la "mort" de cette instance*